



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



LIBRARY

JUL 15 1982

Distr.
GENERALE

S/15289
14 juillet 1982
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

UN/SA COLLECTION

LETTRE DATEE DU 14 JUILLET 1982, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la
dramatique aggravation du conflit entre l'Iraq et l'Iran.

Le mardi 13 juillet 1982, à 22 heures, les forces iraniennes ont lancé une
attaque dans le secteur de Basrah, sur un front de 10 km de large et de 10 km de
profondeur, pour tenter de franchir la frontière iraquienne. Les bombardements
iraniens de la ville de Basrah, du port maritime de Fao et de la municipalité
d'Abu Al-Khassib, situés sur le Chatt al-Arab, ont causé maints dégâts et
pertes.

Compte tenu du fait que cette attaque constitue une violation flagrante de
la résolution 514 (1982) du Conseil de sécurité, en date du 12 juillet 1982, le
Gouvernement iraquien en appelle au Conseil pour qu'il condamne cette violation
et prenne les mesures nécessaires pour mettre un terme à ce nouvel acte d'agression
commis par l'Iran.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente
lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,
(Signé) Salah Omar AL-ALI